



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

Nous, Maire de la Commune de SEPMERIES :

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R et R44,

Vu la demande de la société APAJH – 20 Avenue Simone Veil BP20033 – 59360 Le Cateau-Cis afin de réaliser des travaux élagage rue de Valenciennes 59269 SEPMERIES

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux à partir du Mardi 9 avril 2024 dès 9h30 et pour une durée de 3 jours.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La vitesse sera limitée à 30km/h. Le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier pendant les horaires de travail. La circulation sera alternée par feux tricolores du Mardi 9 avril 2024 dès 9h30 et pour une durée de 3 jours.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation de jour sera assurée par la société APAJH.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier, dans le hall de la Mairie et publié.

ARTICLE 4 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la Force Publique placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy,
- La société APAJH –20 Avenue Simone Veil BP20033 – 59360 Le Cateau-Cis

Fait à SEPMERIES, le 4 Avril 2024

Le Maire


SOSZYNSKI Thierry

